

SA au capital de 100 000 Euros APE 1011Z
Siret 50071819200015 - TVA FR7550071892
27-29, rue T. Edison -Z.I des Tilleroyes
B.P 2007 - 25050 Besançon Cedex
Tél 03 81 88 15 14 Fax 03 81 88 83 96
E mail abattoirbesancon@orange.fr

Besançon, le

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes prestations de services ou tous actes de vente impliquent pour l'acquéreur une acceptation sans réserve de toutes les clauses contenues dans les présentes conditions générales de vente, notwithstanding toutes stipulations contraires figurant dans ses propres conditions d'achat.

Le fait que la société S.B.A. ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions générales de vente suivantes, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

1. Lieu de délivrance des marchandises

Il appartient à l'acheteur de venir chercher la marchandise au siège de la société S.B.A., aucune livraison n'étant assurée.

2. Prix – modalités de paiement

Nos marchandises et nos prestations de services sont facturées au prix en vigueur au moment de la commande. Les prix s'entendent hors taxe et franco de port, et sont susceptibles de variations.

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant, par chèque bancaire ou par virement, net sans escompte. Il ne sera accepté aucun effet de commerce.

Nos marchandises et nos prestations de services sont payables à 20 jours à compter de la délivrance de la marchandise.

Tous retard de paiement entraînera l'application de pénalités, à compter de la date d'échéance prévue, équivalant à l'application d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, sans préjudice de la suspension ou de l'annulation des ordres en cours.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme et rend immédiatement exigible toute créance, même non échue.

En cas de défaillance du client, les sommes recouvrées par voie contentieuse seront majorées en sus des intérêts moratoires d'une indemnité fixe de 10 % de leur montant.

3. Réclamations

Les réclamations relatives à la qualité de nos marchandises ou de nos prestations de services ne pourront être prises en considération que si elles sont formulées dans les 48 heures suivant la délivrance de la marchandise.

4. Réserve de propriété

Nos ventes et nos prestations sont réputées faites sous clause de réserve de propriété.

L'acquéreur ne devient propriétaire des marchandises qu'après règlement de l'intégralité du prix et de ses accessoires majorés des pénalités éventuelles. Toutefois, les risques sont à la charge de l'acquéreur à compter de la délivrance de la marchandise.

5. Attribution de juridiction

En cas de litige pour une cause quelconque, le Tribunal de Besançon est seul compétent, même en cas d'appel en garantie.